Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le 02/06/2025
ID : 038-213803489-20250526-2025_056-DE

Ruy-Montceau

Paraphe

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025

DELIBERATION N° 2025_056

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-six du mois de mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26 Date de la convocation : 20 mai 2025

Quorum : 14

Présents : *Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO, Lydia BERENFELD*

Excusés : *Mireille BARBIER (pouvoir Denis GIRAUD), Eric SCHULZ (pouvoir Enguerrand BONNAS), Véronique REBOUL (pouvoir Karen ANDREIS), Didier de BELVAL (pouvoir Jean-Luc VERJAT)*

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 26

Secrétaire de séance : *Christine GAGET*

Le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses pouvoirs, pour la durée du mandat, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit « en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ».

Aussi, le Maire, Denis GIRAUD informera l'Assemblée des décisions suivantes :

N° de la décision	Objet	Tiers concerné	Montant en € TTC
2025_035	Achat de 2 colonnes columbariums cimetière Ruy	Centre funéraire BAUDRIER	6 733
2025_042	Elagage des voies communales 1er passage	Entreprise VINCENT Baptiste	8 052

Publié le : 23/06/2025 14:13 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33215

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le 02/06/2025
ID : 038-213803489-20250526-2025_056-DE

N° de la décision	Objet	Tiers concerné	Montant en € TTC
2025_043	Isolation phonique et thermique - classe ULIS école élémentaire de Ruy	INSPIR HOME	9 001.50
2025_044	Travaux électriques - classe ULIS école élémentaire Ruy	ECG	6 972
2025_045	Création d'une tuyauterie d'eau froide pour alimenter les sanitaires du foot et bar du hall des sports	BRP	4 017.98
2025_046	location chapiteau 14 juillet	Les chapiteaux du Dauphiné	6 708.47
2025_047	Construction d'un abri pour le four de Montceau	Entreprise Philippe BERGER	10 310.84
2025_048	*reporté*		
2025_049	Marché ancienne poste	Entreprises attributaires	271 443.09
2025_050	Marché ancienne cure	Entreprises attributaires	266 104.42

La décision n°2025_048 est reportée à une séance ultérieure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le rapport du Maire sur les décisions prises par délégation du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 26 mai 2025

Le Maire, Denis GIRAUD

MAIRIE DE RUY-MONTCEAU (Isère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Conseil municipal de Ruy-Montceau _ Séance du 26 mai 2025
Délibération n° 2025_056

Publié le : 23/06/2025 14:13 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33215